

Projet de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire : mise au point de Patrimoine suisse Genève

Le Musée d'art et d'histoire de Genève, construit par l'architecte Marc Camoletti et inauguré en 1910, n'a jamais fait l'objet d'un entretien sérieux ni de mesures conservatoires adéquates. Consultée en 2007, Patrimoine suisse Genève (Société d'art public) a remis un rapport d'évaluation (consultable sur le site www.patrimoinegeneve.ch) à la Ville de Genève et à la « Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire ». Par ailleurs, pour assurer l'intégrité de ce monument, témoignage historique de l'architecture des musées, notre association a déposé le 2 avril 2008, auprès du Conseil d'Etat, une demande de classement de cet édifice qui constitue un élément majeur du patrimoine genevois.

L'article publié le lundi 16 mars 2009 par la Tribune de Genève incite Patrimoine suisse Genève à préciser plus fermement sa position sur l'avant-projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Elaboré en 1998, suite à un appel d'offres lancé par la Ville de Genève, ce projet prévoit d'occuper totalement l'espace de la cour intérieure du bâtiment par de grands plateaux d'acier ancrés dans les murs de ses façades avec une ample surélévation, couronnée d'un large avant-toit, pour abriter un restaurant panoramique.

Le journal s'est fait fidèlement l'écho de la «Fondation pour l'agrandissement du Musée» en affirmant que «l'extension du Musée d'art et d'histoire est désormais acquise» puisque les 40 Millions de francs permettant de construire enfin l'«édifice de verre» dessiné par Jean Nouvel ont été récoltés. Le journal Le Temps a modéré ces déclarations dans son édition du mardi 17 mars 2009. Des oppositions à ce projet s'étant clairement manifestées, la Fondation confirme demeurer fermée à toute négociation infléchissant le projet vers une solution plus respectueuse du monument, considérant qu'il n'appartient qu'à la Ville de le faire évoluer (voir Le Courrier du 17 mars 2009).

Patrimoine suisse Genève tient aujourd'hui à confirmer qu'elle n'est nullement défavorable à un agrandissement du musée mais, en revanche, qu'elle est très fermement opposée à la solution proposée aujourd'hui.

La surélévation centrale, dépassant très largement le faite des toitures, est non conforme à la législation en vigueur qui protège la Vieille-Ville et le secteur sud des anciennes fortifications et qui précise, en particulier, que les gabarits existants doivent être respectés. Quant à la construction, qui remplira la cour, elle portera une atteinte irrémédiable à un élément essentiel de l'architecture de ce monument. L'apport de lumière naturelle et l'espace intérieur de la cour ne peuvent pas simplement être «rayés de la carte». Cette caractéristique forte et urbaine de l'édifice qu'est la cour intérieure doit impérativement être préservée.

Notre association a demandé aux autorités d'explorer d'autres alternatives en direction du passage Burlamacchi, de l'Ecole des beaux-arts, du sous-sol de la promenade de l'Observatoire. Patrimoine suisse invite les autorités de la Ville de Genève à reconsidérer leur position et à explorer d'autres scénarios pour l'agrandissement du musée.

Le Bureau de Patrimoine suisse Genève